

Avis important pour l'affichage de ce courriel

Si ce courriel ne s'affiche pas correctement dans votre navigateur, il faut :

- Cliquez sur le lien «**Afficher les images ci-dessous**» se trouvant au-dessus de la page pour afficher les images.
- Pour afficher le message complet, allez à la fin de la page et cliquez sur le lien «**[Message tronqué] Afficher l'intégralité du message**» ou «**[Ce message a été coupé] Afficher le message complet**».



Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Mars 2019 – N° 134

Sommaire

Publications de l'AQDR

- Mémoire de l'AQDR nationale présenté au comité permanent de la condition féminine de la chambre des communes, gouvernement fédéral
- Code de la sécurité routière, capsule No 3
- Activité – Débat-conférence Le droit à un logement sain et abordable

Documents d'informations

- La légalité des baux de résidences privées pour personnes âgées : Étude réflexive sur l'effectivité des droits dans un contexte de vieillissement de la population

Nouvelles et actualités

- Une infirmière pour 169 patients en CHSLD
- Prescrit-on trop de médicaments en santé mentale ?
- Baisse des visites aléatoires dans les résidences privées pour aînés
- Quand vos proches mettent la main dans vos poches
- Favoriser la mobilité chez les aînés
- Le réseau de la santé à l'heure des changements climatiques
- Une dentiste à domicile pour les aînés en perte d'autonomie
- La p'tite clope avant le p'tit vieux
- Une solution pour désengorger les urgences
- L'activité par le Web pour les aînés depuis Saint-Mathias

Publications de l'AQDR

Mémoire de l'AQDR nationale présenté au comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes

Luce Bernier, AQDR Outaouais



L'idée d'égalité entre les hommes et les femmes a grandement progressé depuis une cinquantaine d'années et elle est acquise au sein des sociétés occidentales, dont le Québec. De nombreuses avancées vers une réalité de fait ont été réalisées dans différents domaines.

Toutefois, comme le souligne la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes vers 2021 « cette égalité demeure encore à atteindre et la progression dans plusieurs domaines semble parfois s'essouffler. [...] Ces inégalités concernent notamment la violence faite aux femmes, les stéréotypes sexuels, la faible mixité en formation et en emploi, la +difficile conciliation famille travail-études et la sous-représentation des femmes dans les lieux décisionnels.

À l'AQDR, non seulement partageons-nous ce constat, mais nous adhérons en plus au concept de « vieillissement en santé ». Ce concept a été adopté par le gouvernement du Canada en 2001 et a été recommandé comme modèle au gouvernement du Québec en 2008 par un groupe de chercheurs québécois. La définition de la santé qui est retenue pour expliciter le concept de Vieillir en santé est celle de l'Organisation mondiale de la santé (1986). Il s'agit « d'un état d'équilibre d'une personne à un moment donné, qui s'apprécie

notamment par le niveau de bien-être subjectif, par l'exercice des capacités intellectuelles, mentales et physiques ainsi que par la qualité des relations avec le milieu ».

[Lire la suite sur le site de l'AQDR.](#)

Code sur la sécurité routière, capsule No 3

Nicole Laveau — AQDR



Cette capsule traite des nouveautés ou de rappels du Code sur la sécurité routière, version 2018, et tout spécialement sur les distractions au volant.

« Il est interdit à tout conducteur d'un véhicule routier, à tout cycliste et à tout utilisateur d'une aide à la mobilité motorisée qui circule sur la chaussée de faire usage d'un téléphone cellulaire ou de tout autre appareil portatif conçu pour transmettre ou recevoir des informations ou pour être utilisé à des fins de divertissement, ou de faire usage d'un écran d'affichage.

Certaines exceptions sont prévues. »

Il y a une fourchette d'amendes selon le mode de déplacements impliqué. Le nombre de points d'incapacité est passé de 4 à 5.

Quels sont plus spécifiquement ces appareils de distraction ?

- « Les téléphones cellulaires classiques (ceux qui ne peuvent être connectés à Internet)
- Les téléphones intelligents
- Tout appareil qui affiche les courriels et permet de naviguer sur Internet, par exemple, les tablettes ou les montres intelligentes
- Les appareils de type iPod
- Les écrans (sauf ceux autorisés). Quand on conduit, c'est interdit. »

[Lire la suite sur le site de l'AQDR.](#)

Activité — Débat-conférence Le droit à un logement sain et abordable — le 27 février 2019.

C'est dans le cadre de l'assemblée générale de la Table de concertation des personnes âgées



de la Capitale-Nationale que s'est déroulée le débat-conférence *Le droit à un logement sain et abordable*. Les participants ont eu l'occasion de débattre et d'échanger avec six personnes-ressources habilitées à parler du logement abordable.

Ceux-ci ont été choisis en fonction de leur expertise pointue dans ce domaine.

Étaient présents : Monsieur Louis Demers, professeur à **l'ENAP** ; Monsieur Bruno Dion, directeur général adjoint de la **Fédération régionale des OBNL en habitation** de la région de Québec — Chaudière-Appalaches ; Madame Sandra Turgeon, directrice générale de la **Fédération des coopératives d'habitation du Québec** ;



Monsieur Denis Robitaille, directeur à la **gestion des milieux de vie de l'OMHQ** ; Madame Josée Joannette, directrice **du Manoir St-Amand** et Monsieur Gaston Mumbere, chargé de projet pour l'implantation de comité milieux de vie dans les résidences privées à **l'AQDR Québec**.



C'était une opportunité de présenter des formes d'habitat répondant aux besoins des aînés. La qualité de vie des aînés passe par l'accessibilité à un logement sain et abordable. Cette rencontre-échange visait à démontrer qu'il est possible de vivre de façon sécuritaire, à un coût moindre, et que plusieurs formes de logements abordables pour aînés existent sur le marché.

En plus de la conférence, les participants ont eu l'occasion de débattre et d'échanger avec les panélistes.

Devant le succès important de cette rencontre, devant la disponibilité des personnes-ressources pour notre assemblée générale de juin prochain qui se tiendra à Québec, à l'hôtel Classique, les 4 et 5 juin prochains, devant l'importance du droit à un logement convenable dans le Cahier de revendications du Mouvement AQDR 2017-2020, nous allons pouvoir offrir aux délégués présents le même débat-conférence, le 4 juin en après-midi.

Rappelons que, d'après Statistique Canada, le coût d'un logement convenable devrait être

inférieur à 30 % des revenus déclarés à l'impôt. En 2011, c'était 39 % des personnes âgées de 65-74 ans et 51 % de celles âgées de plus de 75 ans qui dépassaient ce seuil.

Documents d'informations

La légalité des baux de résidences privées pour personnes âgées : Étude réflexive sur l'effectivité des droits dans un contexte de vieillissement de la population

Marie Annick Grégoire et Sophie Gratton, 2011

EXTRAIT :

Alors que l'industrie des résidences privées pour personnes âgées est en pleine expansion et que le vieillissement de la population ne peut qu'alimenter cette tendance, le droit québécois ne régit pas expressément les baux utilisés par cette industrie. Afin de savoir si le droit québécois, et plus particulièrement le Code civil du Québec, devait protéger plus spécifiquement les personnes âgées locataires en résidences privées, les auteures ont procédé à l'étude empirique de baux provenant de diverses résidences situées dans plusieurs villes du Québec.

En analysant les résultats, qui regroupent plus de 19 000 unités de logement, les auteures ont noté une tendance lourde au sein de cette industrie à bafouer, à divers degrés, les droits des locataires. Elles concluent qu'un encadrement législatif plus adapté à cette clientèle vulnérable paraît s'imposer puisque tous les baux qu'elles ont examinés comportaient une ou plusieurs clauses contrevenant aux règles pourtant impératives du Code civil du Québec en matière de louage résidentiel. Le présent texte présente donc les résultats détaillés de cette étude ainsi que des suggestions de modifications législatives et de contrôle afin d'assurer une meilleure protection des personnes âgées vulnérables locataires dans une résidence pour aînés.

Ce texte présente les résultats de l'étude à tous les stades de la vie contractuelle, soit la formation du bail, l'exécution du bail, ce qui dans le cas de l'étude se traduit par les conditions de vie au sein de la résidence, et finalement, l'extinction du bail, notamment en cas de décès du locataire ou le déménagement de celui-ci vers une ressource plus appropriée, le plus souvent un CHSLD. Il permet de démontrer à quel point les règles générales du Code civil du Québec en matière résidentielle semblent mal adaptées aux personnes âgées et qu'un contrôle supplémentaire apparaît nécessaire, et ce, à toutes les étapes du processus contractuel.

[Lire la publication sur le site de l'AQDR.](#)

Nouvelles et actualités

Une infirmière pour 169 patients en CHSLD

Héloïse Archambault, Journal de Québec, 7 février 2019



Chutes, errance, urgences médicales : les employés qui travaillent de nuit dans les CHSLD ont une charge de travail tellement élevée que la sécurité des résidents est compromise, dénoncent plusieurs.

« Une infirmière pour 169 [patients], c'est écrit partout que ça n'a pas d'allure », réagit Nancy Bédard, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ), un syndicat d'infirmières.

« On va frapper notre mur. [...] Vous attendez quoi ? C'est extrêmement dangereux », ajoute-t-elle.

Voilà plusieurs années que la question des ratios en CHSLD suscite des débats au Québec. Or, le ministère de la Santé et des Services sociaux n'impose toujours pas de quota maximal de patients par employé.

[Lire la suite sur le site du Journal de Québec.](#)

Prescrit-on trop de médicaments en santé mentale ?

Radio-Canada, 12 février 2019



Les organismes de défense des droits des malades trouvent qu'il y a surprescription de médicaments au détriment d'autres formes de traitements. À l'aube de nouvelles consultations provinciales sur la santé mentale, le gouvernement Legault se dit prêt à les écouter.

Un reportage de René Saint-Louis, journaliste à l'émission Le 15-18

Andrée Morneau revient de loin. La femme de 56 ans a connu une véritable descente aux enfers après une dépression majeure.

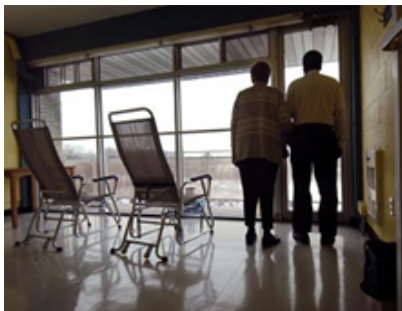
Infirmière en milieu hospitalier, mariée et nouvellement mère, tout semblait pourtant bien aller dans sa vie. Mais le travail de nuit, des problèmes de couples, et l'accompagnement d'un parent en fin de vie l'ont fait craquer.

Elle s'est vite retrouvée en psychiatrie et a perdu la garde de sa fille. Quatre années ont passé sans amélioration notable de son état, jusqu'à ce que son médecin de famille décide de faire le ménage dans sa médication.

[Lire la suite sur le site de Radio-Canada.](#)

Baisse des visites aléatoires dans les résidences privées pour aînés

Patrick Bellerose, TVA nouvelles, 15 février 2019



Malgré les cas de maltraitance envers les aînés fréquemment rapportés dans les médias, le nombre d'inspections aléatoires dans les résidences privées a chuté dramatiquement en 2018.

Seules 189 visites ont eu lieu en 2018, contre 747 l'année précédente, révèlent des données obtenues par le Parti québécois en vertu de la Loi d'accès à l'information. En 2014, ce sont plutôt 1008 inspections qui avaient été effectuées.

Pourtant, le nombre d'inspecteurs n'a pas changé depuis 2012. Cette année-là, 328 contrôles avaient eu lieu, même si le ministère n'a pu compter que sur deux inspecteurs pendant « quelques mois ». Depuis, sept personnes assurent la couverture du réseau. Ces visites servent notamment à assurer la santé et la sécurité des résidents, en vérifiant que l'endroit tient un registre des incidents et accidents ou en s'assurant que l'établissement répond aux seuils minimaux de personnel. Les antécédents criminels des employés et bénévoles sont aussi vérifiés.

[Lire la suite sur le site de TVA nouvelles.](#)

Quand vos proches mettent la main dans vos poches

Marc Tison, La Presse, 17 février 2019

Ce sont des histoires simples, sordides et tragiques de maltraitance et de sévices financiers.



Il y a d'abord les extorsions d'envergure commises dans le cercle de la personne âgée, comme celle qui s'est conclue par un jugement du Tribunal des droits de la personne, le 22 octobre dernier.

Âgé de 80 ans en 2012, Claude Provencher souffre depuis quelques années d'une maladie neurodégénérative qui diminue peu à peu ses facultés intellectuelles.

Une connaissance depuis quelques années, Thérèse Riendeau, qui a 18 ans de moins que M. Provencher, habite le même immeuble que lui. Elle témoignera que le 2 octobre 2012, elle accepte d'aller prendre un verre dans l'appartement de M. Provencher, en l'absence de sa conjointe. Deux jours plus tard, il lui remet 4000 \$ comptant.

[Lire la suite sur le site de La Presse.](#)

Favoriser la mobilité chez les aînés

Pierre Vallée, Le Devoir, 17 février 2019



Le vieillissement entraîne son lot d'ennuis, dont l'un est une plus grande difficulté à se déplacer. Selon Nicolas Berryman, l'exercice physique peut grandement contribuer à contrer cette perte de mobilité chez les personnes âgées. D'ailleurs, il en a fait la preuve lors de son doctorat.

Nicolas Berryman est aujourd'hui professeur au Département d'études sportives à l'Université Bishops et chercheur à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal. Son intérêt pour la mobilité des personnes âgées remonte au moment de sa maîtrise en sciences de l'activité physique.

« À cette époque, je ne m'intéressais pas encore aux personnes âgées, mais plutôt aux athlètes, en particulier les coureurs de demi-fond, ceux du 3000 mètres, raconte-t-il. Je me demandais si des exercices conçus pour augmenter la force de ces athlètes pouvaient leur être bénéfiques. J'ai donc développé une méthode d'entraînement à cette fin et je l'ai testée avec les athlètes. Non seulement ces exercices augmentaient la performance des athlètes, mais ils leur permettaient aussi de dépenser moins d'énergie pour parcourir la même distance. »

[Lire la suite sur le site du Devoir](#)

Le réseau de la santé à l'heure des changements climatiques

Annabelle Caillou, Le Devoir, 18 février 2019



Vagues de chaleur, hivers qui font le yoyo, inondations : les événements météorologiques extrêmes, liés aux changements climatiques, risquent d'augmenter les hospitalisations et les décès dans les prochaines années au Québec. Mais devant un système de santé déjà à bout de souffle, des experts tirent la sonnette d'alarme et appellent au changement, et vite.

« Les risques liés aux changements climatiques vont s'amplifier, se cumuler à un système qui a déjà de la difficulté à fonctionner. [...] C'est plus qu'urgent de changer la façon dont on voit notre système de santé », prévient au téléphone Céline Campagna, responsable scientifique du programme Changement climatique et santé de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

[Lire la suite sur le site du Devoir](#)

Une dentiste à domicile pour les aînés en perte d'autonomie

Pascale Robitaille, Journal de Québec, 18 février 2019

QUÉBEC – Une dentiste de Québec offre depuis quelques années un service de soins dentaires à domicile grandement apprécié par les personnes à mobilité réduite et par les personnes âgées.

Environ 40 % des personnes âgées résidant dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) auraient encore leurs dents naturelles. De plus, près de la moitié des aînés au Québec n'auraient pas visité un dentiste au cours des deux dernières années. Pour aider à remédier à cette situation, Dre Sarah Gagné a mis en place une clinique mobile qui offre les mêmes soins qu'un dentiste en cabinet, mis à part les radiographies. Sur le terrain, elle constate que son travail est essentiel. Les problèmes buccodentaires chez les aînés sont très fréquents.

[Lire la suite sur le site du Journal de Québec.](#)

La p'tite clope avant le p'tit vieux

Jonathan Trudeau, Journal de Québec, 20 février 2019

Quand une histoire concernant la maltraitance de vieilles personnes, des patates en poudre infectes ou des cas de couches souillées inchangées fait la manchette, nous nous insurgons de toutes nos forces. Puis, plus rien. Ou si peu.

Le résultat net, c'est que celles et ceux qui prennent des décisions touchant nos aînés sentent de la pression populaire par bourrées. Des politiciens jusqu'aux fonctionnaires, ils se tiennent les fesses serrées le temps que ça brasse, puis ils retournent se terrer dans le confort de notre indifférence. Le résultat est que peu de choses changent. Et la roue tourne, et tourne...

[Lire la suite sur le site du Journal de Québec.](#)

Une solution pour désengorger les urgences

Vincent Duquette, Journal de Québec, 22 février 2019



Alors que la ministre de la Santé du Québec, Danielle McCann, propose de donner plus de pouvoirs aux superinfirmières afin de désengorger les urgences, une autre solution pourrait également aider à régler ce problème.

En entrevue avec Benoît Dutrizac sur QUB radio, le directeur des opérations aux Services préhospitaliers Laurentides-Lanaudière Stéphane Maillet estime que les ambulanciers doivent être mieux utilisés par le système de santé.

Voici ce qu'il propose : l'implantation d'un programme de paramédecine communautaire.

[Lire la suite sur le site du Journal de Québec.](#)

L'activité par le Web pour les aînés depuis Saint-Mathias

Frederic Khalkhal, Journal de Chambly, 23 février 2019



Web Or, c'est l'exemple parfait de la capacité des nouvelles technologies à s'adapter à la réalité des aînés.

Le 4 octobre, Dale Hanley, une résidente de Saint-Mathias-sur-Richelieu âgée de 58 ans, a

été honorée par la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI) pour son engagement envers les aînés. Elle leur propose par visioconférence des cours adaptés à leurs capacités afin d'améliorer leur santé et leur bien-être. Spécialisée en conditionnement physique pour les aînés, elle a eu l'idée de mettre en place Web Or en 2013. « J'ai travaillé pendant deux ans pour proposer un système de visioconférence de très bonne qualité qui permettrait aux aînés de faire des activités physiques à moindre coût », explique-t-elle au Journal de Chambly.

[Lire la suite sur le site du Journal de Chambly.](#)

Avantages aux membres



Vous pourriez
économiser
425 \$
en regroupant
vos assurances!

La Capitale 

Apprenez-en plus

SÉCURIGLOBE FIER PARTENAIRE DE L'AQDR

SécuriGlobe, le plus important distributeur d'assurance voyage du Canada, est heureux de consentir un rabais spécifique aux membres de l'AQDR. Votre rabais de base est de 2,5 % et pourrait aller **jusqu'à 12,5 %**.

Comparez l'offre de **14 assureurs** en un seul appel et trouvez l'assurance voyage adaptée à vos besoins, à un prix des plus concurrentiels !



securiglobe.com
1 844 766-0124
(LIGNE DÉDIÉE AUX MEMBRES DE L'AQDR)



AVANTAGES IRIS



IRIS VOUS OFFRE DES AVANTAGES EN SOINS VISUELS POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE!

Saviez-vous que votre organisation est membre du Programme Avantages IRIS? Cela vous permet d'avoir accès à des avantages exclusifs qui sont combinables avec votre régime de soins médicaux. Il n'y a aucun frais pour vous. Il est facile de vous inscrire et vous bénéficierez de tous les avantages offerts par IRIS tel que la facturation directe à vos assurances, le financement sans intérêts, la garantie inconditionnelle IRIS et bien plus !

VOICI QUELQUES-UNES DE VOS OFFRES EXCLUSIVES



LUNETTES DE PRESCRIPTION | ÉCONOMISEZ 150\$*

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus) ou lors de l'achat de lunettes solaires de prescription.



REMPACEMENT DES LENTILLES | ÉCONOMISEZ 50\$*

Économisez à l'achat d'une paire de lentilles de prescription à foyers progressifs lorsque vous désirez remplacer uniquement les lentilles de vos lunettes actuelles (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).



LENTILLES CORNÉENNES | ÉCONOMISEZ 50\$*

À l'achat d'un forfait annuel de lentilles cornéennes.



PROTECTION SOLAIRE | ÉCONOMISEZ 50\$*

À l'achat de lunettes solaires sans prescription de 100 \$ et plus.

* Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre offre IRIS, Remise instantanée, Carte IRIS, Certificat IRIS ou toute autre offre ou promotion en franchise. Ces offres ne sont pas applicables à l'achat de lunettes de sécurité, de lunettes de sécurité pour le sport, de lunettes Trifocales de lunettes solaires IRIS pour enfants, de forfaits COOL pour enfants ou d'autres forfaits Lunettes IRIS. Les offres du Programme Avantages IRIS peuvent être modifiées sans préavis. Aucune offre du Programme Avantages IRIS n'est transférable. Les certificats Avantages doivent être présentés au moment de l'achat. Limite d'un avantage par transaction. Ces offres sont valables du 1er avril au 31 décembre 2018. Dr. Danyel Anglin, Optométriste.



INSCRIVEZ-VOUS EN TROIS ÉTAPES FACILES

ET COMMENCER À RECEVOIR LES OFFRES DU PROGRAMME DES AVANTAGES IRIS DÈS AUJOURD'HUI!

- 1 Allez à iris.ca/avantages
- 2 Cliquez sur **Inscrivez-vous maintenant**
- 3 **Sélectionnez AQDR nationale**
à partir du menu déroulant et remplissez l'inscription en ligne

Besoin d'aide pour l'enregistrement ou l'accès à vos avantages?

Contactez-nous à avantages@iris.ca ou 1.800.363.6378

Téléchargement de la version PDF

La version PDF de L'AQDR Express se trouve sur le site Internet de l'AQDR nationale.
Téléchargez la [version PDF](#) de ce numéro de L'AQDR Express ou consultez les [archives](#).

L'AQDR Express – Bulletin électronique de l'AQDR

Rédacteur en chef : Félix-Antoine Downs

Révision de textes : Pauline Robert

Mise en pages : Guy Nganou

Responsabilité : Comité Communications de l'AQDR nationale

Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.

Numéro d'avril 2019
Envoyez vos textes avant le 15 mars 2019.

À : express@aqdr.org



AQDR

AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

Diffusé par :

AQDR nationale

1090, rue de l'Église, bureau 204

Verdun (Québec) H4G 2N5

514-935-1551 ou 1-877-935-1551 | www.aqdr.org

